

## PLACE DES FAMILLES et/ou REPRESENTANTS LEGAUX

### Conseil à la Vie Sociale

L'objet de la grille d'autodiagnostic est de se situer **soi-même** (et non les autres ou le DITEP) au regard des critères définis collégialement. Les

bases/principes/postures/ démarches/ actions/process/ sont :

**Niveau 1** : Non travaillé(e)s - non présent(e)s-non mis(e) en œuvre

**Niveau 2** : Installé(e)s mais pas ou peu mis(e)s en œuvre



**Niveau 3** : Structuré(e)s- formalisé(e)s- Appliqué(e)s

**Niveau 4** : Très bonne appropriation - Fluidité - Efficience

CRITERES	Positionnement				Indicateurs retenus (pourquoi ?)	Axes de progrès
	1	2	3	4		
Sens du CVS						
Levier du Pouvoir d'Agir						
La formation des membres						
Le Pouvoir du CVS Lien avec le CSE Lien avec les autres instances de mobilisation des parents						
La représentativité						
La forme du CVS						
La contrainte du réglementaire						